

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr"

De : pref82@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 21/09/2023 19:09

Pour : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document [PPVE - SAS Midi-Pyrénées Granulats - commune de Montricoux](#)

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Mme Murielle Delettre

Adresse de messagerie:

muchedelettre@laposte.net

Sujet:

Exutoire des déchets issus des terres excavées du métro toulousain

Message:

Je suis opposée à une augmentation du trafic routier de la D70 à l'entrée de mon domicile en regard des nuisances liées au bruit, à la sécurité des personnes, à la préservation des sols et de la nappe et de la source du Causset concernant la carrière de Montricoux.

Comment conclure qu'il n'y aura pas d'augmentation du bruit et sur les vibrations, comment conclure qu'il n'y aura pas d'impact sur l'air alors que le projet annonce que le tonnage extérieur reçu passe de 82 000T/an à 160 800T/an jusqu'au 1er juillet 2027.

Le projet d'augmenter le trafic routier n'est pas anodin pour tous les riverains et nous devons en subir tous les désagréments.

Nous comprenons bien tous les intérêts financiers pour l'établissement Lafage, pour la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron et pour le propriétaire des terrains.

A noter qu'aucune identités citées ci-dessus ne résident sur le parcours routier de la carrière.

Voici mes doléances:

- Prise en compte du rapport de la DDT du 20 juillet 2023 avec les observations notées*
- Réfection complète de la voirie avec pose d'un revêtement routier adapté insonorisant supportant des passages d'engins lourds*
- Réfection des entrées de domicile dégradées par le croisement des camions (écart de route pour effectuer la manœuvre)*
- Respect et contrôle régulier de la limitation de vitesse des camions. Le non respect de la vitesse provoque des craintes avérées lorsqu'on souhaite se déplacer à pied sur la route avec les accotés détériorés*
- Mise en place obligatoire des bâches de protection de projection des gravats et de la poussière surtout par temps chaud et sec, 1 fois/3 les bâches ne sont pas dépliées*
- Création d'un accès routier supplémentaire du fait de l'importante extension géographique de la carrière. Ceci afin d'effectuer une rotation d'un passage aller au lieu de deux passages aller-retour*

*le tout multiplier par l'augmentation du trafic des camions et des engins
-Exonération permanente du taux de la taxe foncière due aux nuisances industrielles. De plus la
valeur immobilière de nos résidences est impactée à la baisse lors de la vente
Ont nous demande de plus en plus de faire des efforts financiers sur les carburants afin de
préserver l'environnement et l'impact sur le climat et là avec votre projet vous décidez de faire
déplacer des camions en provenance de Toulouse et cela pendant plusieurs années!!! Qu'elle
irresponsabilité.*

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.